



COMMISSION EUROPEENNE – COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission européenne entend faire suivre à l'UE une approche plus ferme dans la lutte contre les nouvelles drogues de synthèse dangereuses

Strasbourg, le 25 octobre 2011 – La Commission européenne a donné aujourd’hui une impulsion nouvelle à la lutte antidrogue en annonçant un réexamen des règles de l’UE dans le domaine de la lutte contre les drogues illicites, en particulier les nouvelles substances psychoactives qui imitent les effets de drogues dangereuses comme l’ecstasy ou la cocaïne et constituent un problème de plus en plus aigu. L’UE a recensé un nombre record de 41 substances de ce type en 2010, contre 24 seulement l’année précédente. Ces drogues sont de plus en plus largement disponibles sur l’internet et se sont rapidement répandues dans de nombreux États membres, qui se heurtent à des difficultés pour empêcher leur vente. Le nombre de nouvelles drogues sur le marché va croissant. Au cours des deux dernières années, une nouvelle substance est apparue chaque semaine. Les États membres ne peuvent arrêter seuls la propagation des drogues: les mesures de répression prises au niveau national amènent simplement les délinquants à déplacer la production de drogue dans des pays voisins ou à changer de circuits d’acheminement. Le traité de Lisbonne étant à présent en place, l’UE dispose de nouveaux instruments pour lutter contre le fléau de la drogue. Au cours des prochains mois, la Commission élaborera des règles plus claires et plus fermes en matière de lutte contre les nouvelles drogues dangereuses et contre le trafic tant des drogues illicites que des produits chimiques servant à leur fabrication.

«*C'est à un rythme sans précédent que les nouvelles drogues de synthèse deviennent largement accessibles en Europe. En outre, le trafic de drogue est devenu l'une des plus importantes formes de criminalité transfrontière dans l'Union européenne*», a déclaré M^{me} Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice. «*La réponse de l'Union européenne au problème de la drogue se doit d'être ferme et déterminée. C'est pourquoi nous avons besoin d'une action concertée au niveau de l'UE visant à contrecarrer l'offre de drogue et à en réduire la demande, notamment en recourant à des sanctions pénales dissuasives. Il faut mettre en place des règles efficaces, sans failles, afin que les jeunes, en particulier, ne tombent pas dans le piège de la consommation de drogues dangereuses, qui représentent une menace majeure pour leur santé et leur bien-être.*»

D’après une récente [enquête](#) Eurobaromètre, les nouvelles drogues de synthèse, qui peuvent être aussi dangereuses que les substances prohibées, connaissent un succès croissant, 5 % des jeunes Européens déclarant en avoir déjà consommé. La prévalence est la plus forte en Irlande (16 %), suivie de la Pologne (9 %), de la Lettonie (9 %), du Royaume-Uni (8 %) et du Luxembourg (7 %). Cette enquête révèle que, dans l’ensemble des 27 États membres, une grande majorité des 15-24 ans sont en faveur de l’interdiction de ces substances.

Pour lutter contre cette menace croissante, la Commission a présenté une nouvelle approche destinée à permettre à l'Union européenne d'apporter une réponse plus ferme, notamment grâce aux mesures suivantes:

- une législation plus sévère de l'UE en ce qui concerne les **nouvelles substances psychoactives**, afin que l'UE puisse apporter une réponse plus rapide et ait, notamment, la possibilité de prononcer des interdictions temporaires et de s'attaquer à leur vente sur l'internet;
- un nouvel instrument législatif de l'UE visant à **lutter contre le trafic de drogue transfrontière au moyen du droit pénal**: la Commission améliorera la définition des infractions et des sanctions et instaurera des obligations d'information plus contraignantes pour les États membres;
- de nouvelles règles de l'UE visant à renforcer le contrôle des produits chimiques servant à la production de drogues;
- des règles plus efficaces en vue de **priver les trafiquants de drogue de leurs gains financiers**: au cours des prochaines semaines, la Commission proposera des règles relatives à la confiscation et à la récupération d'avoirs se rapportant à des formes graves de criminalité, dont le trafic de drogue;
- une **coopération renforcée au niveau international**, notamment avec les pays de transit et les pays producteurs en dehors de l'UE, ainsi qu'avec les pays considérés comme les principaux points d'entrée des drogues en Europe.

Contexte

Les **instruments législatifs de l'UE dans le domaine de la lutte antidrogue**, notamment en ce qui concerne le trafic de drogue et le contrôle des produits chimiques servant à la fabrication de drogues, ainsi que l'émergence de nouvelles substances psychoactives, datent de 2004 et de 2005 (décisions [2004/757/JAI](#) et [2005/387/JAI](#) du Conseil). Ces règles doivent à présent être actualisées en raison, d'une part, de modifications récentes dans les modes d'acheminement de la drogue et, d'autre part, de l'émergence de nouvelles drogues.

Le traité de Lisbonne étant à présent en place, la réponse de l'Union européenne au problème de la drogue peut être plus ferme et plus déterminée. Le traité classe le trafic de drogue parmi «les domaines de criminalité particulièrement grave revêtant une dimension transfrontière», ce qui autorise l'adoption de directives établissant des règles minimales relatives à la définition des infractions pénales et des sanctions (article 83, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Un nouvel instrument législatif associant le Parlement européen, et mis en œuvre par les États membres, sera soumis au contrôle de la Commission et, en dernier ressort, de la Cour de justice de l'UE.

Pour lutter contre le trafic de drogues illicites et contre la toxicomanie, il y a lieu d'adopter une **approche intégrée et cohérente**, couvrant les domaines de la santé publique, de la politique sociale et de l'éducation. Il faut également veiller à la coopération entre les autorités répressives et au niveau international.

Au moins 75,5 millions d'Européens ont déclaré avoir consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, alors que respectivement 14 et 12 millions de personnes ont essayé la cocaïne et les amphétamines. Une récente [enquête Eurobaromètre](#) consacrée aux attitudes des jeunes envers la drogue montre qu'un jeune homme sur trois (32 %) reconnaît avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie, pour une jeune femme sur cinq (20 %). 57 % des personnes interrogées estimaient pouvoir se procurer facilement du cannabis dans les 24 heures, alors que 22 % pensaient pouvoir se procurer de l'ecstasy ou de la cocaïne dans les mêmes conditions.

Différents moyens sont en place aux quatre coins de l'Europe pour **réduire la demande de drogue** et les conséquences de la toxicomanie. Cependant, d'importantes différences subsistent entre les États membres. La Commission répondra au besoin **d'étendre et de perfectionner les services liés à la drogue** en élaborant de nouveaux instruments visant à améliorer les normes de qualité en matière de prévention, de traitement et de réduction des effets dommageables de la toxicomanie.

Un **dialogue permanent avec les pays tiers** est essentiel pour obtenir des résultats concrets dans le domaine de la réduction de la consommation de drogues illicites et de la lutte contre le trafic de drogue. L'UE consolidera ses actions d'aide extérieure et de coopération avec les régions cruciales du globe (comme les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique, les États-Unis et la Fédération de Russie).

Pour de plus amples informations

Politique antidrogue de la Commission européenne:

http://ec.europa.eu/justice/anti-drugs/index_fr.htm

Page d'accueil de M^{me} Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice:

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/reding/index_fr.htm

ANNEX

Stronger EU action to tackle Europe's drug problem

In the next two years, the Commission will present:

- (1) **a drugs legislative package**, proposing the revision of the Framework Decision on drug trafficking and of the Council Decision on new psychoactive substances;
- (2) **legislative proposals on drug precursors;**
- (3) **legislative proposals on fighting organised crime, including drug trafficking, through confiscation and asset recovery, and new measures against money laundering;**
- (4) **indicators to monitor drug supply**, drug-related crime and drug-supply reduction to help improve the effectiveness of supply-reduction interventions;
- (5) **minimum quality standards** to improve drug prevention, treatment and harm-reduction services.

Contacts:

[Matthew Newman](#) (+32 2 296 24 06)

[Mina Andreeva](#) (+32 2 299 13 82)